ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 651

présenté par
M. Odoul, Mme Bouquin, M. Bentz, Mme Lechon, M. Amblard, M. Rambaud, M. Villedieu, Mme Bamana, M. Marchio, Mme Griseti, M. Gery, Mme Joncour, Mme Loir, M. Weber, M. Buisson, Mme Auzanot, M. Baubry, M. Gabarron, M. Le Bourgeois, M. Humbert, Mme Ménaché, M. Ménagé, Mme Sicard, M. Monnier, M. Casterman, M. Lioret, Mme Blanc, M. Blairy, M. Frappé, M. Fouquart, Mme Martinez, Mme Dogor-Such, M. Patrice Martin, M. Meurin, Mme Laporte, Mme Diaz, Mme Joubert, Mme Florence Goulet, Mme Robert-Dehault, Mme Pollet, M. Dufosset, Mme Lorho, M. Florquin, M. David Magnier, M. Beaurain, Mme Sabatini, Mme Mélin, M. Dutremble, M. Vos, M. de Lépinau, Mme Levavasseur, M. Giletti, Mme Hamelet, M. Mauvieux, M. Jolly, Mme Rimbert, M. Lottiaux et M. Pfeffer

---

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 20 QUATER, insérer l'article suivant:

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la formation initiale et continue des professionnels de santé, notamment des étudiants en médecine, aux soins palliatifs et à la prise en charge de la douleur. Le rapport évalue les contenus, la durée, la qualité et l'uniformité de cette formation sur l'ensemble du territoire.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement est de demander un rapport sur la formation des étudiants en médecine aux soins palliatifs et à la prise en charge de la douleur.

Bien que la loi du 2 février 2016 ait rendu obligatoire la formation en soins palliatifs pour tous les professionnels de santé , des disparités subsistent dans la qualité et l'uniformité de cette formation à travers le territoire. De plus, malgré l'intégration des soins palliatifs dans le cursus universitaire dès le premier cycle , les étudiants en médecine sont souvent confrontés trop tardivement à cette discipline, ce qui limite leur sensibilisation à l'importance de l'accompagnement en fin de vie.

Ce rapport permettra d'objectiver les besoins en formation, d'identifier les carences et de proposer des leviers concrets pour garantir à tous les soignants, sur l'ensemble du territoire, une formation solide, humaine et à la hauteur des enjeux de la fin de vie.